

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL 05/18

### « Comptes et rapport de gestion 2017 »

Au Conseil communal d'Aubonne

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

#### Préambule

Conformément aux dispositions des articles 106 et suivants du nouveau règlement du Conseil communal d'Aubonne, approuvé le 9 octobre 2015, et compte tenu des compétences particulières qui lui sont attribuées en matière de finances communales, la Commission des finances a procédé dans le courant des mois d'avril et mai 2018 au contrôle des comptes 2017 de la commune.

Suivant la procédure mise en place, la CoFin a procédé dans un premier temps à l'examen des différents chapitres des comptes en sous-commission avant de se réunir le 1er mai 2018 en séance plénière pour une synthèse des diverses remarques et questions d'ordre financier. Une séance réunissant les membres de la CoGest, de la CoFin et de la Municipalité a été ensuite tenue le 23 mai 2018 pour évoquer l'ensemble des questions touchant les comptes et la gestion de notre commune. Une délégation de la CoFin a également participé le vendredi 25 mai 2018 à la traditionnelle visite des domaines.

La CoFin tient ici à remercier la Municipalité et particulièrement notre boursier communal, M. David Golay, de la qualité et de la précision du rapport rendu sur les comptes 2017, ainsi que de leur disponibilité dans le cadre de l'exercice de notre mandat.

#### 1. Remarques générales

Parvenu au terme de ses travaux, la CoFin constate les éléments suivants :

- Pour l'exercice 2017, notre **marge d'autofinancement** (*résultat opérationnel avant écritures de bouclement*), présente un montant de + **CHF 963'914.-**, quelque peu supérieur aux prévisions budgétaires (+ CHF 852'850.-) et en augmentation de CHF 320'591.- par rapport aux comptes 2016 (CHF 643'323.-).

La CoFin relève l'excellente préparation des budgets. Cependant, l'augmentation imprévisible des recettes des impôts par rapport au budget (CHF 19'738'830 contre CHF 16'308'000), qui a été de **CHF 3,4 mios**, a eu les effets suivants :

- le point d'impôt de base a passé à **CHF 265'099** contre CHF 218'988 en 2016;
- le coût de la facture sociale/péréquation et de la sécurité publique a pris l'ascenseur, atteignant CHF 10'903'279 (contre 8'320'782 au budget), soit un accroissement du montant à payer de CHF 2,6 mios;

- il ne reste en l'occurrence à disposition de la commune que CHF 0,8 mio, à savoir 23,5% du rendement supplémentaire (CHF 3,4 mios).
- L'excédent de charges 2017 (résultat de l'exercice), d'un montant de **CHF 625'430.59** est d'environ CHF 133'000.- inférieur au budget. Viré au compte « capital », il réduit celui-ci à CHF 5'356'738,97.
- La phrase au bas de la page verte no 1 du préavis indique "*Ce qu'il convient de mettre en évidence c'est la proximité du résultat par rapport au budget + Fr. 100'000.- env. aux recettes et - Fr. 200'000.- env. aux charges*", ce qui n'a pas de lien avec les comptes 2017. Il s'agit d'une erreur provenant de la version relative aux comptes 2016, à ne pas prendre en considération.
- Au bilan au 31.12.2017, il est à noter que :
  - les disponibilités s'élèvent à **CHF 8'464'689.25** sur un total des actifs de **CHF 47'672'831.32**, soit 17,8%;
  - le patrimoine immobilier se monte à **CHF 22'310'587.-**, la valeur incendie (indice 100) de l'assurance auprès de l'ECA étant de **CHF 85'662'242.40**.
- Au niveau de **l'Administration générale**, il est important de rappeler que le parc immobilier de la commune continue à être régulièrement entretenu. Le nombre total de 39.4 EPT est conforme au budget. L'amélioration de la productivité de chaque poste de travail doit rester une priorité.
- **Contrôle des habitants et statistiques** : la population à fin 2017 est de 3'263 habitants, l'effectif a diminué de 20 âmes. L'évolution de l'impôt des personnes physiques par rapport aux fluctuations du nombre de citoyens ne présente actuellement qu'un potentiel très limité. Signalons que l'augmentation du nombre de frontaliers travaillant sur la commune (519 en 2017 contre 458 en 2016) a un effet positif sur les ressources communales.
- **Finance, informatique, mobilité et circulation, rues et places, parcage, sécurité publique, police du feu, protection civile** : la CoFin confirme une bonne maîtrise des charges qui ne sont malheureusement pas toujours ou encore compressibles. Pour augmenter les revenus de la commune, il faut créer un contexte favorable à l'accueil et aux développements des entreprises en leur offrant des conditions cadres attractives.

Les taux d'intérêts sur les emprunts à long terme demeurent historiquement bas et devraient nous permettre de réaliser les travaux nécessaires et utiles sans dépasser les ratios usuels.

La CoFin a également pris connaissance du rapport délivré le 10 avril 2018 par la fiduciaire Favre Révision SA au Conseil communal d'Aubonne, portant sur un examen succinct des comptes communaux 2017, et qui précise dans ses conclusions ce qui suit :

*« Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979. »*

## **2. Remarques particulières**

Suite à l'examen des comptes 2017 et aux réponses apportées par la Municipalité aux différentes questions posées, la CoFin relève ce qui suit :

- **Personnel communal et RH**
- **Remboursement des notes de frais**

Les règles applicables sont les mêmes pour tous les services. Les kilomètres effectifs parcourus avec un véhicule privé sont remboursés à hauteur de 70 centimes par kilomètre et les autres frais sont remboursés sur présentation de justificatifs. Il y a lieu de mentionner qu'il y a des forfaits obligatoires pour apprentis (CHF 80.-/mois).

- **Annonces de postes vacants**

Le choix de la publication dépend du type de poste à repourvoir. Les publications se font entre la FAO, La Côte, 24 Heures Emploi et normalement dans tous les cas sur le site Jobup.ch. Le règlement stipule simplement que l'avis de concours indiquera la fonction vacante, la classe de salaire, le taux d'activité, les conditions d'engagement et le délai de postulation.

La Municipalité garde le souci de limiter les coûts de publication, tout en maintenant le recours à certains journaux en fonction du public qu'elle veut toucher.

- **Total des charges**
- **3185 Honoraires**

Des pointages ont été effectués. Il convient ainsi de souligner que des versements ont été effectués pour des études ou prestations de service liées aux opérations suivantes :

- Eventuelle acquisition, par voies d'échanges entre privés et donation à la commune, de la parcelle sur laquelle se trouve le terrain de football utilisé par l'école LCIS (CHF 7'722.-)
- Prises de vues pour l'élaboration du film de présentation sur Aubonne (CHF 4'191.-)
- Projet d'un giratoire au chemin des Mûriers, à refacter à Merck lors de l'établissement du projet et de la mise à l'enquête (CHF 6'800.-)
- Travaux d'accompagnement, notamment en matière d'analyse financière et de communication, dans le cadre du projet de fusion Hera (participation à hauteur CHF 3'852.-, au prorata du nombre d'habitants de chaque commune).

- **Amortissements**
- **Défalcations d'impôts**

D'un montant de CHF 87'290.50, elles proviennent essentiellement du contentieux lié aux impôts communaux facturés par l'Etat de Vaud. Cette gestion est déléguée intégralement à l'Etat. Toutefois, la commune lui transmet cas échéant des informations sur l'évolution de la situation des contribuables concernés.

En matière de perception de taxes, la commune respecte le principe suivant : elle émet 2 ou 3 rappels, engage la poursuite et si un acte de défaut de biens est délivré, elle défalque la créance dans les débiteurs et transmet le dossier à la société Debitors pour le suivi ultérieur. A la fin de chaque année, le compte provision pour débiteurs douteux est ajusté en fonction d'une évaluation des risques.

- **Bilan**
- **Dettes**

Comme mentionné dans le préavis 1/15, la soulte de CHF 3,7 mios résultant de la vente de Pré Baulan et de l'achat de la Place de l'Ancienne Gare a été attribuée en 2015, à raison de CHF 976'100.-, à un fonds de réserve pour le réaménagement de celle-ci et le solde a permis de réduire progressivement les dettes qui s'élèvent au 31.12.17 à CHF 21,8 mios.

### **III. DOMAINES ET BATIMENTS**

#### **5001 Bâtiments divers**

3189.00 Des forfaits pour le montage des cantines sont actuellement en cours d'élaboration avec le partenaire afin d'être en mesure de refacturer avec simplicité et pertinence ces frais, au moment de la location. La politique globale de mise à disposition de matériel est revue et devrait prendre effet au 1er janvier prochain.

#### **5206 Restaurant du Lion d'Or**

3141.02 Les charges d'entretien du Lion d'Or ont retenu à nouveau l'attention de la CoFin. Elles continuent à être importantes, ce qui conduit en 2017 à un manque à gagner de plus de CHF 23'000.-.

Le coût de location des 6 chambres d'hôtel louées auprès de la Caisse d'Epargne d'Aubonne est de CHF 24'000.-/an, ce qui nous paraît élevé.

#### **5505 Bâtiment de l'Esplanade**

3141.00 Travaux de CHF 16'555.- réalisés suite à des infiltrations d'eau :

La décision finale de l'assurance, comportant le montant du remboursement, n'a pas

été rendue. Des travaux sont encore à faire pour le parquet notamment et l'assurance demande des devis comparatifs. Le montant global de l'indemnité sera comptabilisé en 2018.

#### **5505 Centre culturel et sportif du Chêne**

3141.00 Entretien du bâtiment : le dépassement est dû à un dégât d'eau de CH 17'953.05, en grande partie indemnisé, selon la rubrique 4363.00

4271.01 Locations scolaires. Elles rapportent moins que celles de Pré Baulan. En effet, comme le CCSC est intégralement amorti, la commune ne touche plus que la part d'entretien, contrairement à Pré Baulan pour lequel elle bénéficie aussi de la part sur les investissements.

#### **5504 Parking Coeur du Chêne**

Politique de location des places de parc souterraines :

Le parking comprend 34 places. Toutes les places occupées font l'objet d'une facturation, y compris celles utilisées par des services communaux.

Si le parking était plein l'ensemble de l'année, le rendement d'environ CHF 49'000.- permettrait juste de couvrir les frais d'entretien et d'amortissement.

#### **5701 Parking Vergers du Poyet**

3141.00 Le montant d'entretien de CHF 54'466.45 comporte la somme des frais de deux exercices annuels de la PPE.

### **VI. SECURITE PUBLIQUE ET PROTECTION DE LA POPULATION**

#### **610 Sécurité publique communale**

4272.00 Locations de places de parc

Les macarons pour les commerçants étaient de CHF 600.-/année dans l'ancien système. Le nouveau règlement fixe le macaron pour tout le monde à CHF 200.-/année, d'où une baisse des revenus.

### **VIII. SERVICES INDUSTRIELS**

#### **810 Service des eaux**

4651.00 Les subventions de l'ECA sont distribuées en fonction de la réalisation de projets sur le réseau communal d'eau potable, en l'occurrence CHF 6'428.- pour le bouclage au chemin des Sapins.

#### **830 Service du gaz**

Prestations de la SEFA. Quelles économies pour la commune ?

La compensation majeure se fait sur l'entretien du réseau qui était déjà partiellement

externalisé. Côté ressources humaines, le responsable du réseau a pu dégager des heures pour des remplacements à la STEP en lieu et place de personnes externes.

En outre, une nouvelle et importante tâche est assumée par le prestataire, c'est le calcul et la mise à jour du prix du timbre du réseau. Il correspond aux coûts d'acheminement du gaz sans le prix de la molécule.

3189.01 Les prestations de la SEFA sont tarifées selon les kWh vendus.

4273.01 Les taxes d'abonnement sont en diminution en 2017 en raison du passage au concept de tarification NEMO.

### **3. Analyse comparative des finances communales**

En complément au présent rapport, le tableau annexé donne l'évolution dans le temps des principaux indicateurs pour notre commune (ratios), qu'il convient toujours de considérer avec prudence, en fonction des éléments particuliers propres à chaque exercice annuel.

#### **Ratios**

Notre capacité d'autofinancement de 2.96% (idéal >20%) est insuffisante pour assurer nos investissements sur le long terme. Le degré d'autofinancement de 249.89% (idéal >80%) est élevé, mais n'est pas significatif dans la durée; il fait surtout ressortir le faible montant des investissements en 2017.

### **4. Conclusions**

Le résultat de l'exercice 2017 se caractérise par un excédent de charges (*perte financière et comptable*) de quelque CHF 625'000.- malgré un apport de CHF 0,8 mio lié aux recettes d'impôt supplémentaires. La marge d'autofinancement de CHF 963'914.- est insuffisante et devrait se situer à CHF 2.5 mios pour assurer les investissements à venir.

Il conviendra de continuer à assurer une saine gestion de nos ressources permettant la couverture et la maîtrise des charges qui nous incombent, ainsi que la diversification de nos revenus hors fiscalité (*vente de gaz, rendements locatifs et taxes*) afin d'assurer le financement de nos projets futurs sans trop devoir recourir à l'emprunt.

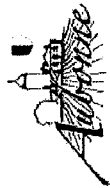
Sur la base de ce qui précède, la Commission des finances, unanime, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les comptes 2017 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité.

*Ainsi fait à Aubonne, le 12 juin 2018*

Pour la Commission des finances  
Le rapporteur :

*Jean-Charles Krebs*

*Annexe :  
Tableau de l'analyse comparative 2017 des finances communales d'Aubonne*



valeurs en milliers de francs

## ANALYSE COMPARATIVE DES FINANCES COMMUNALES

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne Total
Habitants	2'768	2'821	2'815	2'928	2'977	3'015	3'050	3'051	3'227	3'272	3'269	3'018
<b>COMPTES DE FONCTIONNEMENT</b>												
Revenus	25'106	26'907	27'238	26'515	24'845	25'408	27'702	30'826	34'805	28'732	32'568	28'241
Charges	20'653	22'111	23'604	23'316	23'065	26'049	25'658	28'077	29'183	28'089	31'604	25'583
Marge d'autofinancement MA	4'453	4'796	3'634	3'199	1'780	-641	2'044	2'749	5'622	643	964	2'658
<b>COMPTES D'INVESTISSEMENTS</b>												
Dépenses d'investissements	315	1'651	867	525	2'104	1'934	3'194	9'043	10'714	1'636	403	2'944
Recettes d'investissements	50	13	45	11	69	70	118	82	0	308	17	71
Investissement net DIN	265	1'638	822	514	2'035	1'864	3'076	8'961	10'714	1'328	386	2'873

### BILAN FIN D'ANNEE

	Moyenne											
Actif disponible	23'344	25'343	28'231	30'367	31'001	26'158	25'498	26'061	29'773	24'793	28'237	27'164
Endettement total	15'193	14'317	13'914	14'966	17'590	15'284	15'646	22'481	29'193	24'490	27'354	19'130
Endettement net	-8'151	-11'026	-14'317	-15'401	-13'411	-10'874	-9'852	-3'580	-580	-303	-882	-8'034
Modification EN	-5'373	-2'875	-3'291	-1'084	1'990	2'537	1'021	6'272	3'000	277	-579	172

### RATIOS

	Moyenne											
MA/EN	-54.63%	-43.50%	-25.38%	-20.77%	-13.27%	5.90%	-20.75%	-76.79%	-969.34%	-212.32%	-109.24%	-140.01%
MA/RFE	17.74%	17.82%	13.34%	12.06%	7.16%	-2.52%	7.38%	8.92%	16.15%	2.24%	2.96%	9.39%
MA/DIN	1680.38%	292.80%	442.09%	622.37%	87.47%	-34.41%	66.46%	30.68%	52.48%	48.46%	249.89%	321.70%
INP/RFE	1.86%	1.53%	1.70%	1.46%	1.42%	1.55%	1.15%	1.06%	0.95%	1.04%	0.81%	1.32%
Intérêt passifs	468	412	462	386	353	393	319	328	329	299	265	365
Croissance annuelle revenus	-12.49%	7.17%	1.23%	-2.65%	-6.30%	2.26%	9.03%	11.27%	12.91%	-17.45%	13.35%	1.67%
Croissance annuelle charges	-7.89%	7.06%	6.75%	-1.22%	-1.08%	12.94%	-1.50%	9.43%	3.94%	-3.75%	12.52%	3.38%